

Le Sommet de la Terre de Rio et la Convention alpine

Le concept de «développement durable» est dans toutes les bouches depuis le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en juin 1992. A partir de là, aucun communiqué international ne manque de faire référence à la durabilité.

Comme la Convention alpine a été signée sept mois auparavant, en novembre 1991, on y chercherait en vain le «concept politique clef du 21^{ème} siècle». Pourtant, les éléments essentiels de la durabilité se trouvent déjà dans le préambule de la Convention cadre. Les Alpes constituent un espace de vie et un espace économique pour la population qui y habite et il convient d'harmoniser les intérêts économiques et les exigences écologiques.

Les protocoles d'application élaborés au cours des années 90 reprennent expressément la terminologie de Rio. Ils commencent tous par affirmer que les parties contractantes ont reçu la mission, découlant de la Convention alpine, «d'assurer une politique globale de protection et de développement durable de l'espace alpin». La Convention alpine, avec ses protocoles, est considérée à juste titre comme le concept le plus complet créé jusqu'ici pour le développement durable d'une grande région. Mais le meilleur des concepts ne sert à rien si la volonté et les moyens de le mettre en œuvre font défaut. Le bilan de ces dix dernières années est décevant. Les problèmes à résoudre sont connus, des solutions ont été esquissées, mais nous

ne sommes pas (encore) sur le chemin de la durabilité. Il y a dix ans, 179 Etats ont convenu à Rio d'un programme d'action pour un développement durable sur le plan social, économique et environnemental. L'Agenda 21 constitue un vaste programme de travail pour le 21^{ème} siècle. Son but est de lutter contre la pauvreté dans le monde et de permettre une qualité élevée de l'environnement. Le chapitre 28 de l'Agenda 21 souligne que les autorités locales ont un rôle clef à jouer dans la mise en œuvre d'un développement durable. C'est pourquoi, toutes les autorités locales avaient jusqu'en 1996 pour consulter leurs citoyens afin d'élaborer un «Agenda 21 local» sur mesure.

Cet objectif ambitieux du Sommet de la Terre de Rio n'a pas été atteint. La CIPRA a néanmoins lancé un nouveau processus avec la création du réseau de communes «Alliance dans les Alpes» qui a maintenant fait école (voir aussi l'article en page 9). A l'extérieur de ce réseau de communes également, dans des douzaines, voire des centaines de communes, des processus ont démarré autour de l'Agenda 21. Citoyens et autorités se sont unis pour élaborer des directives pour un développement durable.

Tandis que les communes conçoivent l'Agenda 21 et la Convention alpine comme des outils précieux pour donner forme à leur avenir, les autorités nationales montrent peu d'esprit d'initiative. Elles ne mettent guère de fonds à disposition pour les processus engagés en faveur de l'Agenda 21 et des Alpes. A quelques exceptions près, elles n'ont pas été pressées de mettre en œuvre la Convention alpine, prétextant pendant des années que les protocoles d'application n'étaient pas ratifiés.

Il faut que cela change au plus vite car il y a des questions urgentes à régler pour décider de notre avenir. Après l'entrée en vigueur des protocoles d'application cette année encore, les parties contractantes devront prouver qu'elles prennent au sérieux les questions de développement durable. Les déclarations de principe ne suffisent pas, il faut des projets concrets et des moyens financiers.

*Andreas Weissen,
président de CIPRA-International*

